

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 19 février 2020

L'an deux mil vingt le dix-neuf du mois de février à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

17 présents + 2 pouvoirs (19 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT,
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU,
- ✓ Commune de Maisontiers :

Membres suppléants présents :

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES
- ✓ Commune d'Irais : Jérémy CHEVALIER

2 pouvoirs :

- ✓ Jacques CHAUVEAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Claude SERVANT

Excusés : Jacques CHAUVEAU, Jean-Pierre CESBRON, Lucette ROCHER, Jean-François COIFFARD, Joël MEUNIER, Philippe MORIN, Céline PIGNON

Jacques METREAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 12 février

DECHETS

Avenant à la convention d'entente pour la gestion du centre de tri et du quai de transfert de Bressuire

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ De valider l'avenant n°1 à la convention d'entente intercommunautaire pour la gestion du centre de tri et du quai de transfert des déchets recyclables de Bressuire joint en annexe
- ✓ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

A Airvault, le 19 février 2020
Le Président,
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20200227-84-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-02-2020

Publication le : 27-02-2020

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE POUR LA GESTION DU CENTRE DE TRI ET DU QUAI DE TRANSFERT DES DECHETS RECYCLABLES DE BRESSUIRE

AVENANT n°1

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu les articles L 5221-1 et L 5221-2 du CGCT, relatifs aux ententes et qui institue notamment la commission spéciale et la conférence ;
- Vu la délibération n° DEL-CC-2019-057 du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en date du 12 mars 2019,
- Vu la délibération n° 141-2019-04-02-DM1 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Thouarsais en date du 2 avril 2019,
- Vu la délibération n° D2019-045 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet en date du 9 avril 2019,
- Vu la délibération n° CCPG38-2019 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine en date du 7 mars 2019,
- Vu la délibération n° D_2019_3_10 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Val de Gâtine en date du 7 mars 2019,
- Vu la convention initiale d'entente intercommunautaire pour la gestion du centre de tri de déchets recyclables de Bressuire du 01/07/2014 et ses avenants.
- Vu la convention initiale d'entente intercommunautaire pour la gestion du centre de tri de déchets recyclables de Bressuire du 01/07/2017 et ses avenants.
- Vu la décision n° _____ du Président prise par délégation en date du _____ concernant la signature d'un avenant n°1 à la convention d'entente,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Thouarsais en date du _____,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet en date du _____,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine en date du _____
- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Val de Gâtine en date du _____

PREAMBULE

Lors de la conférence d'entente du 15 janvier 2020 à Bressuire et conformément à l'article 13 : Participation financière des parties, les élus ont décidé de modifier les annexes relatives aux tonnages et participations financières.

Cette décision, qui a été ratifiée par les organes délibérants des 5 collectivités, peut être formalisée sous forme d'un avenant n°1 à la convention initiale.

Article 1 : Annexes

Annexe 1 – Quantités estimées de déchets recyclables

Quantités prévisionnelles 2020 – Transfert					
	Total	CA du Bocage Bressuirais	CC du Thouarsais	CC Airvaudais-Val du Thouet	CC Parthenay-Gâtine
Transfert	7390 T	4550 T	1100 T	215 T	1525 T
Déchets transférés	7390 T	4550 T	1100 T	215 T	1525 T
Papiers-cartons	220 T	45 T	0 T	175 T	0 T
Cartons	1010 T	700 T	0 T	75 T	235 T
Verres	3585 T	3250 T	0 T	335 T	0 T
Plastique déchetteries	90 T	90 T	0 T	0 T	0 T
Déchets conditionnés	4905 T	4085 T	0 T	585 T	235 T
Total	12295 T	8635 T	1100 T	800 T	1760 T

Précisions concernant le tableau ci-dessus.

Les quantités estimées de la CC Parthenay-Gâtine et de la CC val de Gâtine n'intègrent pas la totalité des déchets recyclables produits sur leurs territoires respectifs. Ces quantités sont données, à titre indicatif, cependant toutes les livraisons seront systématiquement pesées sur le pont bascule à l'entrée du site, avant vidage dans les alvéoles de stockage des déchets.

Annexe 2 – Participations financières des parties

- a. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, il est acté une participation forfaitaire des 5 collectivités ci-dessous :

Budget prévisionnel 2020 – Postes de dépenses				
Dépenses par poste :	TRANSFERT	CHARGEMENT	PRESSAGE	TOTAL
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Personnels (1 agent + remplaçant)	26 126 €	4 346 €	14 528 €	45 000 €
Encadrement régie 30% ETP Tommy Nombalay	8 709 €	1 449 €	4 843 €	15 000 €
Entretien Extérieur du Quai de transfert (1 agent à 40 %)	10 717 €	1 783 €	€	12 500 €
Consommables : électricité-eau – assainissement	2 400 €	0 €	9 600 €	12 000 €
Carburants engins	6 096 €	1 014 €	3 390 €	10 500 €
Entretien 1 engin de manutention	11 611 €	1 931 €	6 457 €	20 000 €
Entretien presse à balles	0 €	0 €	5 000 €	5 000 €
Consommables presse à balles	0 €	0 €	5 000 €	5 000 €
Amortissement et intérêt emprunt sur travaux	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissement résiduel (hors process)	11 412 €	1 898 €	6 346 €	19 656 €
Frais Divers : taxes, assurances, EPI, contrôle réglementaire...	7 547 €	1 255 €	4 197 €	13 000 €
Frais de structure 2 %	1 478 €	238 €	1 187 €	2 903 €
TOTAL BUDGET DE FONCTIONNEMENT € / an Base 2020	86 096 €	13 914 €	60 549 €	160 559 €
Prix à la tonne en € HT	11,65 €/T	3,66 €/T	55,04 €/T	

Répartitions des dépenses prévisionnelles 2020 – Transfert					
Postes de dépenses	Total	CA du Bocage Bressuirais	CC du Thouarsais	CC Airvaudais-Val du Thouet	CC Parthenay-Gâtine
Transfert	86 096 €	53 009 €	12 815 €	2 505 €	17 767 €
Chargement	13 914 €	12 049 €	- €	1 865 €	- €
Pressage	60 549 €	43 485 €	- €	4 128 €	12 935 €
Total	160 559 €	108 543 €	12 815 €	8 498 €	30 702 €
Forfait mensuel		9 045 €	1 068 €	708 €	2 559 €

Ces participations sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Au-delà de cette date, la conférence de l'entente devra travailler sur de nouvelles clés de répartition entre ses membres, sur la base du bilan comptable estimatif puis consolidé de 2020 et en tenant compte de la nature des flux de déchets à trier ou à conditionner.

La participation du dernier mois de l'année 2020 sera demandée sur les mêmes bases avant le 21 Janvier 2021. Elle sera ensuite ajustée, au regard des dépenses réelles engagées sur le budget « gestion des déchets » de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et des quantités réellement livrées, avant le 31 Mars 2021. Une facture ou un avoir de régularisation sera alors émis à chacun des membres de l'entente, accompagné des justificatifs nécessaires.

b. Pour les amortissements résiduels du process du centre de tri :

Le solde des amortissements résiduels du process de la chaîne de tri est réparti en fonction de la clé de répartition du budget 2018 (dernière année complète du centre de tri à 5 collectivités).

Répartition des amortissements résiduels	Total	Participation Agglo2b € HT	Participation CC Thouarsais € HT	Participation CC Airvaudais- Val du Thouet € HT	Participation CC Parthenay- Gâtine € HT	Participation CC Val de Gâtine € HT
Clé de répartition (données 2018)	100,00%	59,70%	11,45%	2,59%	21,03%	5,22%
2020	4 855 €	2 899 €	556 €	126 €	1 021 €	254 €

Article 2 : Autres clauses

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Fait à Bressuire, le

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Jean Michel BERNIER

Le Président de la Communauté de
communes du Thouarsais,

Bernard PAINEAU

Le Président de la Communauté de
communes Parthenay-Gâtine,

Xavier Argenton

Le Président de la Communauté de
communes Airvaudais-Val du Thouet,

Olivier FOUILLET

Le Président de la Communauté de
communes Val de Gâtine,

Jean Pierre RIMBEAU

Préfecture

079-200041416-20200227-84-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-02-2020

Publication le : 27-02-2020

5

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48